

Propositions du groupe africain pour inclusion dans la Déclaration et le Plan d'Action du SMSI¹

Vision africaine de la société de l'information

La société de l'information telle que nous l'envisageons sera celle qui verra en Afrique, la **réduction de la pauvreté**, la satisfaction des besoins fondamentaux, le renforcement de la **démocratie, des droits de l'homme** et de la **bonne gouvernance**, grâce à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication dans tous les segments de la société.

Cette société de l'information sera aussi celle où l'information et le savoir seront diffusés et exploités par les entreprises et par le public d'une façon générale et, en particulier, par des groupes défavorisés comme les femmes et les jeunes.

L'édification d'une société de l'information juste et équilibrée ne pourra enfin se réaliser sans un soutien conséquent à apporter à l'émergence d'un **secteur industriel** fort basé sur le savoir, mais également dans le choix d'une orientation politique tournée vers la **production de services** touchant tous les acteurs de la vie économique et sociale, permettant ainsi, d'asseoir les bases d'un **développement durable**.

Enfin, dans la mise en œuvre des politiques de développement des nations, et en particulier, celle de la société de l'information, il est aujourd'hui certain que les acteurs de la société civile et du secteur privé ont un rôle important à jouer, à côté des Gouvernements.

Principes généraux

Promouvoir l'Initiative de la Société Africaine de l'Information (AISI) et la solidarité numérique dans le cadre de la société globale de l'information.

Appuyer le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour une coopération africaine concertée et soutenue avec le reste du monde.

S'assurer que la notion du genre soit prise en considération et intégrée dans les politiques, programmes et stratégies pour assurer une participation juste et équitable des hommes et des femmes.

¹ Ce document a été préparé par les participants africains au 2ème PrePcom.

Principes spécifiques

La société de l'information devra se faire en relation avec les canaux classiques de la communication

Accès et infrastructure

L'accès à l'information devra être garanti à tous les citoyens comme un droit inaliénable de l'homme.

La société de l'information devra s'appuyer sur les canaux traditionnels de communication

Promouvoir l'utilisation des standards ouverts

Promouvoir le développement et l'utilisation des logiciels libres dans un contexte de ressources financières limitées

Mise en place de dorsales robustes de communication et de points nationaux et régionaux d'échange entre les opérateurs et les fournisseurs de service

Mise en place d'un mécanisme équitable de tarification pour l'utilisation de l'infrastructure internationale d'accès à Internet

Rôle des gouvernements, etc.....

Les gouvernements doivent assurer le leadership et démontrer une volonté politique ferme

Ils doivent mettre en place les stratégies nationales et créer un cadre législatif et réglementaire approprié.

Ils doivent promouvoir un partenariat multiforme à tous les niveaux.

Ils doivent s'engager à soutenir la mise en place d'un fonds mondial de solidarité numérique qui devra être inauguré durant le Sommet de Genève en décembre 2003.

Sécurité

L'utilisation de ressources d'information doit se faire dans le cadre de la souveraineté et la sécurité de l'individu et des Etats, conformément aux conventions et normes internationales.

Applications TIC

Les gouvernements doivent servir de modèle dans l'utilisation des TIC, particulièrement dans le domaine de la gouvernance électronique.